

JEAN-LOUIS BÉDIER

« L'ÉLÉGAGE EST UNE AFFAIRE DE PROS »

Installée à La Possession, l'entreprise Elag a Li enregistre vingt ans d'expérience dans l'élagage et a étendu l'activité à l'entretien du paysage. Jean-Louis Bédier son dynamique créateur, président de l'Unep Réunion (Union nationale des Entreprises du paysage), n'a de cesse de la tirer vers le haut. Tête-à-tête avec un professionnel consciencieux, soucieux des questions de sécurité qui encadrent sa profession. Et dont les conseils ne sont pas à prendre à la légère.

Texte : Bernadette Kunzé - photo : lulu

Case Magazine : Elag a Li existe depuis vingt ans à La Possession, comment l'activité d'élagage a évolué à La Réunion ?

Jean-Louis Bédier : Nous avons commencé à trois personnes. Aujourd'hui l'entreprise emploie vingt-trois salariés. Elle est la seule du département certifiée QualiCert. Chaque année, un audit scrute notre méthodologie, notre matériel, les diplômes des élagueurs... pour

en vérifier la conformité. Depuis plus de dix ans, nous obtenons cette certification dans la spécificité travaux paysagers. S'ajoute, dans la spécificité entretien d'espace vert et travaux d'élagage, la certification QualiPaysage, l'équivalent du Qualibat dans le bâtiment. Depuis deux ans, nous sommes également Expert Jardins pour le respect notamment des règles déontologiques. Je suis issu du milieu agricole par mon père et j'ai fait carrière dans l'armée avant de me tourner vers l'élagage, j'ai un caractère entier. Il me faut un objectif tous les matins quand je me lève. Et une entreprise, ce n'est pas l'affaire du chef d'entreprise mais elle engage toute une chaîne, c'est l'affaire de toute une équipe.

C.M. : Pourquoi est-il si nécessaire d'élaguer ?
J.L.B. : Pour des raisons esthétiques, de santé et de sécurité. Élaguer un arbre depuis qu'il est tout petit permet de lui donner une forme, une coupe morphologique. Son entretien implique de l'aérer en supprimant les gourmands. Ainsi en cas de cyclone, les vents causent moins de dégâts en passant librement entre les branches. Nos arbres tropicaux sont des sujets

immenses. L'homme est venu s'implanter avec ses infrastructures, en installant notamment des lignes électriques. A lui de les sécuriser maintenant. Chez le client, nous essayons d'associer l'esthétique avec la sécurité. On peut être amené à tailler un sujet plus à droite en raison de la proximité d'un réseau électrique, en gardant à l'esprit qu'un arbre peut rester harmonieux sous un angle.

C.M. : On parle de diagnostic de l'arbre, en quoi consiste-t-il ?

J.L.B. : Tout d'abord, il y a le diagnostic au sol. L'élagage est capable, au sol, de repérer des branches « terminées », sèches ou en surcharge. Dans l'arbre, il opère un second diagnostic. Il attire l'attention du client sur l'état général de l'arbre. Il adapte la coupe en conséquence, par un allègement ou un raccourcissement de la branche par exemple.

C.M. : Quelles sont les différentes techniques d'élagage ?

J.L.B. : L'élagage le plus utilisé à La Réunion est la réduction du houppier (ensemble des branches du sommet). En général, une réduction de 30%. En raison des cyclones, il est nécessaire

d'effectuer l'aération intérieure de l'arbre, la suppression des gourmands, l'allègement des charpentières (branches maitresses).

C.M. : Et la technique d'abattage pour les arbres ?

J.L.B. : Il y a soit l'abattage direct de l'arbre - c'est de plus en plus rare -, soit du démontage en coupant morceau par morceau de 50 cm à 1m, en partant de la cime. On coupe ainsi les cocotiers par rondelles. A proximité

d'une infrastructure (toiture, route, ligne électrique...) - ce qui est de plus en plus fréquent -, nous travaillons en rayon par cordage pour empêcher délicatement les branches au sol.

C.M. : L'arbre est-il stressé par l'élagage ?

J.L.B. : Cette expression est utilisée pour les fruitiers. Pour qu'il donne des fruits, il faut le stresser. Il existe deux manières d'opérer : soit on coupe l'irrigation, soit on fait de l'élagage. Stressé, le fruitier réagit en créant de nouvelles pousses. Et qui dit floraison dit pollinisation et fructification.

C.M. : Un élagage mal fait peut-il avoir des conséquences pour l'arbre ?

J.L.B. : On peut le déséquilibrer avec un houppier plus important « un côté. Nous sommes parfois pèlés sur un élagage mal fait ou quand les branches ont été cassées par coupées franchement. Un arbre qui a perdu des branches pendant un cyclone et est laissé à quel est fragilisé et risque de tomber à la prochaine tempête.

M. : Comment devient-on élagueur ?

J.L.B. : Avec l'aide de l'Unep (Union nationale des entreprises de paysage) il y a quinze ans, nous avons réussi à mettre en

"DANS CE MÉTIER, IL N'Y A PAS D'À PEU-PRÈS."

place les premières formations à La Réunion, au lycée agricole de Saint-Joseph. Tous les élagueurs d'Elag a Li ont la certification de spécialisation de taille et de soin aux arbres. Travailler près d'une ligne EDF demande une formation supplémentaire pour acquiescer l'Ute C16-510, ainsi que l'habilitation de l'employeur. Un stage est suivi tous les deux ou trois ans pour rappeler les règles de sécurité et intégrer les nouvelles.

C.M. : Quelles qualités exige le métier ?

J.L.B. : Pour être élagueur il faut une excellente condition physique, avoir une vie saine, une excellente hygiène de vie. Le travail s'effectue en équipe, il est très physique, l'élagueur est agressé par le soleil, les guêpes, cela demande beaucoup de concentration, le moindre faux-pas ne pardonne pas. Il y a un tel taux d'adrénaline qu'en fin de journée, je peux vous dire que le mec va se reposer après la journée de travail ! Avec Bejsa, on n'a pas chômé, y compris les week-ends ! Au pied de l'arbre, avant l'intervention, il y a des assouplissements à faire, les articulations vont être fortement sollicitées, on se prépare aux chocs.

C.M. : L'une de vos prestations est le recyclage des déchets végétaux ? Pouvez-vous nous parler de cette activité ?

J.L.B. : J'ai acheté des broyeur. Le volume des déchets est diminué par sept. Je stocke, je laisse pourrir et je réutilise pour le paillage dans mes plantations ou j'en offre aux amis. Le paillage permet au sol de conserver l'humidité et empêche le gazon de pousser. Il est difficile de faire du compost à La Réunion ; l'île compte trop d'essences différentes qui ne vieillissent pas toutes de la même façon.



CONSEILS DU PRO

Est-ce au locataire ou au propriétaire de se charger de l'élagage ?

L'état des lieux rempli au moment d'une location d'une case devrait aussi concerner la cour. En cas de grosses pibces, celles-ci doivent avoir été élaguées pour éviter tout risque dommageable avant l'entrée du locataire. Ensuite c'est au locataire d'entretenir la cour.

A quelle période de l'année faut-il élaguer ?

L'idéal est d'élaguer de mai à fin septembre quand la sève est descendante, avant l'arrivée des grosses chaleurs d'octobre et novembre.

Que dites-vous à un courageux qui veut prendre sa tronçonneuse pour élaguer ?

On n'utilise pas une tronçonneuse comme on utilise un stylo. C'est un outil qui peut faire de gros dégâts à la moindre seconde d'inattention. Il est conseillé de s'adresser à un professionnel qui dispose de tout le matériel d'équipement sécurisé : protections auditive et visuelle, pantalon, manchette, chaussures anti-coupures... dont le prix est coûteux.

"UN ÉLÉGUEUR DOIT ÊTRE VIGILANT POUR LUI ET POUR LES AUTRES."

A SAVOIR

Une convention nationale régit la profession d'élagueur depuis 1999 encadrée par une convention collective. En tant que président de l'Union nationale des entreprises du paysage Réunion, Jean-Louis Bédier veille au grain. Face au travail au noir, à la concurrence déloyale qui sévit à La Réunion, il reste beaucoup à faire. « Nous sommes en train d'élaborer une Charte de Qualité avec la Direction départementale du travail », informe le chef d'entreprise. Les choses avancent, bien trop lentement encore.



Journée internationale des forêts

La première édition de la Journée internationale des Forêts est fixée au 21 mars. Cette journée a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir l'importance des écosystèmes forestiers et de l'arbre, suite à l'Année internationale des Forêts en 2011. En France, elle est coordonnée par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (of-FEE) avec le soutien du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, et le soutien de l'interprofession nationale France Bois Forêt. Vous en saurez plus sur le site de l'Unep : www.entreprisesdupaysage.org; www.journee-internationale-des-forets.fr; www.expertjardins.com

